



DELIBÉRATION N°27-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars (30/03/2026)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

En Exercice
(27)

-

**Etaient
Présents :**
(27)

ROLDAO-MARTINS Adeline	GUILBERT Maryse	WROBLEWSKI Didier	FILLASTRE Sandrine
VARLET François	LECKI Nélie	LIEGAUX Fabrice	FREYD Aurélie
GUEDON Eric	LAFRIZI Ahmed	MOUEIX Chantal	BIZERAY Jean-Jacques
PANNIER Catherine	FREMAUX Loïc	MOLAR ALMEIDA Vanessa	AYADI Samir
GUENOT Jonathan	VENTROUX Stéphane	MOHAMED Hakima	BRILLANT Lisa
MAISONNEUVE Romain	THIOUX Marine	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE
Djey Di KAMARA	José GONCALVES	Philippe JACQUET	

**Absents
représentés :**

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Mme ALAPHILIPPE Laëtitia

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (CAO) ;

CONSIDERANT que la liste suivante a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Adeline ROLDAO-MARTINS	Lisa BRILLANT
Loïc FREMAUX	Ahmed LAFRIZI
François VARLET	Jean-Jacques BIZERAY
Chantal MOUEIX	Didier WROBLEWSKI
José GONCALVES	Anthony ARCIERO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : PROCEDE au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 27
Suffrages exprimés : 27

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20260408-27-2026-AI
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Nombre de voix de la liste présentée par Adeline ROLDAO-MARTINS : 27

1ère répartition des sièges :

Liste présentée par Adeline ROLDAO-MARTINS a obtenu 5 sièges

ARTICLE 2 : DECLARE élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Adeline ROLDAO-MARTINS	Lisa BRILLANT
Loïc FREMAUX	Ahmed LAFRIZI
François VARLET	Jean-Jacques BIZERAY
Chantal MOUEIX	Didier WROBLEWSKI
José GONCALVES	Anthony ARCIERO

A. ROLDAO MARTINS

